

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

Délibération n° 2021/24

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**

Séance du 06 JUILLET 2021
Convocation en date du 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; SUSINI Vincent ; MICAELLI Marie-Luce ; OTTOMANI Jean-François ; FRANCISCI Lisa ; PAOLI Franck ; ELEGANTINI Muriele ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules-François ; SALDANA Esteban ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Procurations : MURGIA Sandrine à PAOLI Christian ;
BARBONI Toussaint à GUIDICELLI Sébastien ;
ANGELI Filippu Antone à MICAELLI Marie-Luce ;
VILLARD-ANGELI Dominique à FARENC Nicole ;
PIREDDA Albert à SALDANA Esteban.

Absents : SANTONI Marie-Josée ; COLOMBANI Victoria.

Secrétaire : Madame FRANCISCI Lisa

Domaine : Domaine et patrimoine

Sous-Domaine : Acquisitions

Objet : Acquisition pour l'€uro symbolique de la parcelle cadastrée section AC n° 308 d'une superficie de 720 m², sise lieudit Zaccaria à Prunelli di Fium'Orbu, appartenant à l'indivision SANTONI.

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI – Monsieur Jean-Jacques FRATICELLI

Vote pour : 25

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 09 Juillet 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide :

- D'ACQUERIR pour l'€uro symbolique la parcelle cadastrée section AC n° 308 d'une superficie de 720 m², sise lieu-dit Zaccaria à Prunelli di Fium'Orbu, appartenant à l'indivision SANTONI dont les héritiers sont domiciliés au Village à Prunelli di Fium'Orbu, en vue de la reprise de la voirie et des réseaux divers du lotissement SANTONI.
- DE DESIGNER Maître GABRIELLI, Notaire, 1711 Avenue de Borgo à BORGIO, pour l'établissement de l'acte.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment l'acte.
- DIT que la dépense liée à cette acquisition sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Primitif Principal 2020 – Chapitre 21

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire
et par délégation



Le 1^{er} Adjoint au Maire

Christian PAOLI